

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du lundi 5 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, MOTTET Céline, ROBIN Anick.

2 membres excusés : DURAND Yannick, ORARD Claude

Anthony DIPALO est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

1/ DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un commerçant ambulant d'installer son camion pizza, une fois par semaine (le mercredi), sur la place du village de St Mamans. Attendu qu'il n'y a aucun commerce sur le village, Madame le Maire propose d'accepter cette demande et de fixer une redevance pour occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser l'installation d'un camion pizza, sur la place du village de St Mamans, une fois par semaine, le mercredi, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **Fixe** le montant de la redevance pour occupation temporaire du domaine public à 40 € par trimestre, payable échu,
- **dit** qu'une convention sera établie entre le demandeur et la collectivité,
- **donne** pouvoir à madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de réaliser des travaux de mise en conformité de la filière d'assainissement autonome du camping de Combe d'Oyans dont la commune est propriétaire.

Danielle CLEMENT indique avoir contacté l'Agglo pour demander si le fonds de concours pouvait être utilisé pour les travaux d'assainissement. L'Agglo a confirmé que la commune pouvait prétendre au fonds de concours qui restait de l'exercice précédant et qu'il pouvait être utilisé à cette occasion.

Anick ROBIN demande si plusieurs devis ont été demandés pour l'étude de stabilité des sols ?

Cyrille FONTANEZ répond que quatre demandes de devis ont été adressés, seulement une société a répondu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier le VI de l'article L.5216-5,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, en date du 7 avril 2016, approuvant le règlement des fonds de concours,

Considérant le projet de réaliser des travaux de mise en conformité de la filière d'assainissement autonome du camping de Combe d'Oyans dont la commune est propriétaire,

Considérant le coût global des travaux estimé à 31 620 € hors taxes,

Considérant qu'il reste à la charge de la commune 68 % du coût d'opération, financé sur son budget général,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recette attendue	
Etude de faisabilité	1 620 €	Fonds Concours sollicité	10 221 €
Travaux de mise en conformité	30 000 €		
Total	31 620 €	Total	10 221 €

Considérant que les travaux pourraient être réalisés d'ici fin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-de solliciter un fonds de concours pour un montant de 10 221 €,

-d'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.

3/ DENOMINATION DE L'ACTUELLE PLACE DU RIOUSSET À ROCHEFORT-SAMSON

Madame le Maire lit le courrier de l'association du Comité de Défense de l'Environnement de Rochefort-Samson et Saint-Mamans (CDERSSM) demandant à la commune de rebaptiser la « Place du Riousset » en « Place André Parat ».

Madame le Maire précise que lors de l'assemblée générale du Comité de Défense de l'Environnement de Rochefort-Samson et Saint-Mamans (CDERSSM), il avait été proposé de rebaptiser l'actuelle « Place du Riousset » en « Place André Parat ». En effet, monsieur André PARAT est une personnalité connue très au-delà des frontières de la commune car il est une célébrité du monde de la montagne et de l'escalade. Il a contribué au rayonnement de notre village dès les années 70 par la création du site d'escalade de Combe d'Oyans. De plus, le CDERSSM lui est redevable d'avoir été le premier de cordée dans la défense de Combe d'Oyans et il est à l'origine de l'association.

Les conseillers s'expriment sur le sujet :

Christophe CHALOIN trouve anormal de renommer une place qui a déjà été baptisée et qui porte déjà un nom. Il a le ressenti qu'il n'est pas opportun de donner le nom de monsieur PARAT à une place publique, ce serait plus approprié pour un site d'escalade ou un lieu en rapport avec son parcours.

Guillaume FRANDON-MOTTET trouve également que la place du village n'est pas le lieu le plus approprié car c'est un parking la plupart du temps (sauf le jeudi soir pour le marché). Il propose de faire une rétrospective avec des photos et des textes sur un parcours André Parat au niveau de la Combe d'Oyans. Il faut un site qui représente la nature et qui soit donc en lien avec le personnage. La place du village ne va pas en cohésion avec M. André Parat.

Chantal COMBET précise qu'il y a eu un gros travail de réalisé il y a quelques années sur la dénomination des rues et places de la commune et il est dommageable de changer le nom d'une place publique à présent. Surtout que le nom de la place du Riousset renvoi avec le cours d'eau du Riousset qui traverse le centre du village. Le nom d'André Parat n'est pas en lien avec la place et le terrain de pétanque. Elle est plutôt d'accord pour le site d'escalade.

Anick ROBIN est complètement d'accord avec les remarques faites et propose de nommer le « parking des Ducs » qui mène au site d'escalade en « Place André Parat » car cela serait plus en adéquation avec la passion de ce monsieur.

Cyrille FONTANEZ trouve gênant de faire disparaître le nom de la place du Riousset alors que le cours d'eau du Riousset traverse le village et que cette place a déjà fait l'objet d'une dénomination qui est en corrélation avec le site.

Anthony DIPALO indique qu'il est intéressant de réfléchir au niveau du site d'escalade pour la dénomination d'André Parat afin de rester cohérent entre le personnage et son histoire. Cela pourrait également être bénéfique pour le site d'escalade en profitant du rayonnement national de M. André Parat dans le monde des alpinistes.

Guillaume FRANDON précise qu'il faut néanmoins faire attention à ne pas enlever la dénomination de la « Combe d'Oyans ».

Cyrille FONTANEZ indique qu'il vaut mieux un départ du site d'escalade avec des panneaux et textes où les principaux intéressés les verront mieux. Il y a un souhait qu'un hommage soit fait envers M. André Parat, mais une concertation devrait être menée afin de trouver une manière plus adéquate. De plus, si les panneaux se trouvent sur le site, le public se rendant à la fête de la Combe d'Oyans pourra, tout comme les randonneurs, grimpeurs, ... voir les panneaux.

Chantal COMBET rajoute qu'il faut toucher le bon public concerné au bon endroit.

Globalement, le conseil municipal est d'accord sur le principe mais trouve que la place du Riousset n'est pas la plus représentative du parcours de monsieur PARAT, ce n'est pas en adéquation avec l'histoire de ce personnage.

Danielle CLEMENT propose de retravailler sur ce sujet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la redénomination de l'actuelle « Place du Riousset » par la « Place André PARAT » à Rochefort-Samson,

Considérant l'accord écrit de monsieur PARAT d'utiliser son nom,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Est contre** la redénomination de l'actuelle « Place du Riousset » de ROCHEFORT-SAMSON en « Place André PARAT »

4/QUESTIONS DIVERSES

Point sur les élections régionales et départementales

Madame le Maire lit le courrier de madame CAZAUX Ginette qui a été envoyé à la Mairie le 27 juin 2021. Madame CAZAUX souhaite porter à la connaissance des conseillers qu'elle n'a reçu aucun document pour le second tour des élections Régionales et Départementales. Elle demande à ce qu'une évaluation du nombre d'électeurs de la commune dans le même cas soit réalisée. Elle parle de déni de démocratie et demande que cette information soit remontée au Ministère de l'Intérieur et au Président de la Région Aura car selon elle, ce dysfonctionnement a contribué à l'abstention record lors de ces élections.

Madame le Maire explique avoir rencontré un représentant de la Préfecture la semaine dernière et qu'elle a fait remontée ce problème. La Préfecture confirme ce problème et le Président de la Région Aura a indiqué que l'Etat a passé un marché avec un prestataire pour la distribution des professions de foi et que le prestataire en question n'a pas réussi à tenir ses engagements. Il s'agit d'un constat au niveau national.

Il est donc proposé que la commune fasse un courrier au Ministère de l'Intérieur et au Président de la Région Aura avec le courrier de madame CAZAUX en pièce jointe.

Restauration scolaire :

Florane DIAKITE prend la parole pour expliquer que cette année scolaire a été compliquée du fait du contexte sanitaire lié au COVID. Elle explique également que cette fin d'année a été agitée. Des comportements, parfois violents, d'enfants ne voulant pas écouter les consignes ont été constatés sur le temps de restauration. Aujourd'hui, le système en place (avec une multitude d'intervenants) n'est pas sécurisant. Une réflexion avec la commission « Vie scolaire, jeunesse et citoyenneté » est en cours pour réorganiser le service de restauration scolaire. Pour l'instant, étant donné le contexte sanitaire, il est indispensable de séparer physiquement les grands des petits. Florane DIAKITE envisage donc de

mettre Valérie FONTANEZ sur le temps de cantine scolaire car elle pourrait poser un cadre et faire en sorte que les consignes, les process, donnés par Florane DIAKITE, soient appliqués. Il faut donc réfléchir à qui pourrait remplacer Valérie FONTANEZ sur le temps de garderie du matin. L'agrément d'un service civique a été accepté. Un jury va donc être organisé pour rencontrer des candidats. Il convient d'organiser le service dans le but d'obtenir un cadre stable et rassurant sur le temps de cantine.

Florane DIAKITE informe les conseillers que de plus en plus de harcèlement et de phénomènes de violence apparaissent à l'école. Il y a de plus en plus d'incidents. Il faut se poser les vraies questions pour trouver une solution durable, un système sécurisant. Un travail sera également fait au niveau des écoles et la mairie sera associée à ce travail. Florane DIAKITE travaille sur le sujet et fera prochainement des propositions d'organisation.

- **Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) :**

Florane DIAKITE indique que le CMJ s'est réuni dernièrement. L'ensemble du groupe était présent (sauf un jeune qui va partir de la commune). 2 projets émanent des différentes réunions de travail :

- La rénovation de la salle de restauration : la peinture de cette salle va être refaite dans le mois de juillet
- Création d'une fresque (Street Art) sur le mur extérieur de St-Mamans avec peut être une extension sur le mur de la bibliothèque avec l'accompagnement d'un artiste (à partir de septembre 2021)

Les jeunes travaillent en mode projet : ils cherchent des moyens humains, des moyens matériels, financiers, etc...

Les jeunes du CMJ vont par exemple tenir un stand lors du prochain vide grenier pour récolter des fonds permettant l'aboutissement de leurs projets. Constat est fait d'un réel investissement des jeunes du CMJ.

Des interventions sont prévues à la rentrée avec des intervenants (gendarmerie par exemple).

Florane DIAKITE dit que l'expérience du CMJ est très enrichissante : les jeunes sont présents et se mobilisent sur des samedis, elle est très fière d'eux, elle tient à le souligner.

Christophe CHALOIN demande si les jeunes pourraient venir se présenter lors d'un conseil municipal. Florane DIAKITE préconise plutôt aux élus de se rendre sur les lieux des projets pour aller à la rencontre des jeunes.

- **Restauration d'une œuvre de Théophile Morel dans l'église de Rochefort-Samson :**

Monsieur ROBIN prend la parole pour expliquer le projet de restauration d'une œuvre de Théophile Morel dans l'église de Rochefort-Samson.

La commune de Rochefort-Samson est composée de deux villages, Rochefort-Samson et Saint-Mamans. Dans chacun de ces villages, une église a été construite en fin du 19e siècle. Dans chaque église, il y a un tableau d'assez grande dimension, représentant les patrons des églises : Saint Blaise pour Rochefort-Samson et Saint-Mamans pour le village du même nom. Ces tableaux ont été peints par Théophile Morel, originaire de Romans-sur-Isère, en fin de 19e siècle. Les deux tableaux sont en mauvais état et ils nécessitent une rénovation. Le tableau de Saint-Mamans est pris en charge par un financement privé, en accord avec Madame le Maire, le tableau sera restauré par un expert de la

rénovation des tableaux. L'association Rochefort-Patrimoine souhaite également rénover le tableau de l'église de Rochefort-Samson, qui malheureusement est en plus mauvais état, le cadre est déformé, des fibres de la toile se détachent et des moisissures apparaissent.

Différentes institutions seront présentes sur le projet :

- Le service de la conservation du patrimoine au Département (Subvention de 30 % du montant total hors taxe)
- La souscription de la fondation du patrimoine. (Les donateurs ont une déduction fiscale)
- La fondation du Crédit Mutuel est prête à s'engager sur cette restauration.

Le tableau appartenant à la Mairie, il convient à la commune de porter ce dossier pour la demande de subvention au Département. La conservation du patrimoine ne versera sa participation que lorsque la facture de la rénovation sera réglée. La TVA sera récupérée par la commune (en partie) dans les 2 ans qui suivent la restauration. L'association Rochefort Patrimoine s'engage à régler le reste à charge à la commune, il s'agira donc d'une opération blanche pour la commune.

Le délai de rénovation est de l'ordre de 6 à 12 mois. Mais il faut faire les dossiers dès à présents. Il convient donc de demander un accord de principe au conseil municipal pour le lancement de cette opération.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un accord de principe à madame le Maire pour signer les dossiers en rapport avec ce dossier. Des délibérations seront prises à la rentrée pour les demandes de subventions.

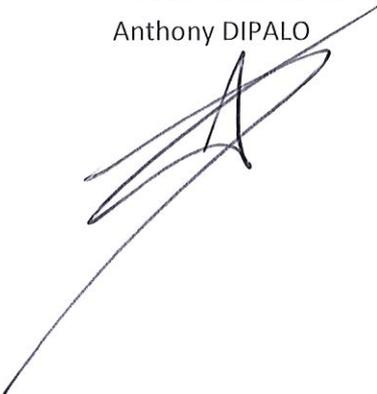
- Dépôts sauvages :

Il est souligné par des conseillers un manque de civisme de certains administrés qui déposent des encombrants, ou autres déchets, au pieds des containers semi-enterrés devant le cimetière de St-Mamans. Il est vrai que de fréquents dépôts sauvages sont constatés dans ce lieu. Une réflexion sera menée sur comment limiter ces dépôts (caméras ? brigade verte ?).

Fin de la séance à 21h45

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 6 septembre 2021 à 20 heures en salle du conseil.

Le secrétaire de séance
Anthony DIPALO



Le Maire
Danielle CLEMENT

